

# Rapport d'activité 2024

## Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV  
Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen LSVW



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG  
[WWW.FR.CH](http://WWW.FR.CH)

# Table des matières

---

<b>Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)</b>	<b>2</b>
<b>1.1     Introduction</b>	<b>2</b>
<b>1.2     Activités</b>	<b>2</b>
1.2.1     Direction et administration	3
1.2.2     Laboratoires	4
1.2.3     Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	11
1.2.4     Inspectorat des viandes et abattoirs	13
1.2.5     Santé animale	15
1.2.6     Protection des animaux	20

# Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

---

Chef de service et vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et chimiste cantonal : Xavier Guillaume

## 1.1 Introduction

Le SAAV a principalement pour mission de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires, l'eau potable, les eaux de piscine et de plage ainsi que les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs et des consommatrices du canton de Fribourg ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme en luttant contre les épizooties et les zoonoses.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nouvelle ordonnance modifiant l'arrêté de classification des fonctions du personnel de l'Etat est entrée en vigueur. Ce texte a simplifié le catalogue des fonctions de cadres intermédiaires et d'adjoint-e-s, en remplaçant les anciennes fonctions par quatre nouvelles fonctions de référence, mieux adaptées aux besoins actuels.

En parallèle, les révisions de la loi cantonale sur la détention des chiens et de son règlement sont entrés en vigueur. Le SAAV a mis en place les tests pratiques et cours théoriques requis, et a agréé les 117 nouveaux éducateurs pour accompagner les propriétaires de chiens dans ces formations obligatoires. Les campagnes de communication, initiées à l'automne 2023, ont été poursuivies durant le premier trimestre 2024.

Le déploiement de l'outil numérique DG Aqua a été finalisé dans le prolongement du DG Vét (partie vétérinaire). Il assure le transfert des informations ainsi que la traçabilité complète des prélèvements d'eau potable, de leur collecte à l'analyse. En 2024, près de 90 % des distributeurs d'eau ont été formés à son utilisation.

Plusieurs campagnes spécifiques d'analyse de denrées alimentaires, dont une dédiée aux glaces artisanales, ont révélé des non-conformités, entraînant des mesures correctives.

Les exportations des marchandises vers une cinquantaine de pays tiers ont conduit à une hausse de 25 % des certificats d'exportation (719). Cette progression s'explique principalement par le Brexit, qui a fait du Royaume-Uni un pays tiers, rendant obligatoire l'établissement de certificats pour les exportations à destination de ce marché. Par ailleurs, onze inspections physiques de marchandises destinées à l'Union économique eurasiatique (UEEA) ont été réalisées auprès d'entreprises exportatrices.

Le plan national d'assainissement du piétin du mouton a débuté en octobre 2024 pour cinq ans, imposant des tests annuels à toutes les exploitations ovines sur la période d'octobre à mars.

La dernière ligne droite pour l'éradication de la BVD a été lancée le 1<sup>er</sup> novembre 2024, accompagnée d'un système de classification par feux tricolores pour évaluer le risque sanitaire des exploitations.

En collaboration avec le SFN, le SAAV, en tant que centre reconnu par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), a organisé une formation qualifiante sur le tir hypodermique, l'utilisation de produits d'immobilisation à distance et le suivi de la narcose. Cet évènement a rassemblé des gardes-faune de plusieurs cantons (FR, JU, NE, GE).

Le laboratoire de biologie est passé du type B d'accréditation au type C, permettant désormais de développer et modifier ses méthodes en interne ; il a en outre fait valider la technologie PCR pour les analyses de denrées alimentaires.

---

Au niveau de la haute surveillance, le SAAV a réussi 5 audits. L'audit de surveillance 2024 par le Service d'accréditation suisse (SAS) a été un succès, avec seulement 6 non-conformités mineures relevées lors des audits des inspectorats (accréditation ISO 17020) et des laboratoires (accréditation ISO 17025). Le SAAV a fait l'objet en 2024 de 3 autres audits par des organismes tiers : l'UCAL (Unité fédérale pour la chaîne agroalimentaire) sur l'application des mesures sur la protection des animaux en abattoirs, l'UCAL sur les autorisations des entreprises de denrées alimentaires, et la Direction générale DG SANTE de l'Union européenne sur le programme national de détection des substances étrangères. Tous les organismes de haute surveillance nationaux ou internationaux ont relevé le professionnalisme et la qualité du suivi des dossiers et du travail du SAAV. Le 3 octobre et le 17 novembre 2024, l'inspecteurat des denrées alimentaires et objets usuels, l'inspecteurat laitier et production primaire, ainsi que les laboratoires de chimie et biologie ont été soumis à un audit de surveillance par le SAS (Service d'Accréditation Suisse).

## 1.2 Activités

### 1.2.1 Direction et administration

Le secteur administration et soutien compte 14 personnes s'occupant de la gestion transversale des diverses fonctions du Service. Cela touche notamment aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la réception des visiteurs et des échantillons d'eaux, ainsi qu'à la logistique, la sécurisation et l'intendance du bâtiment EVA.

Au niveau des ressources financières, à la suite de l'indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 du point de l'ACCS (Association des chimistes cantonaux de Suisse), le tableau des émoluments du Service a été revu. Le projet de transformation SAP, dénommé « FriFin 4.0 », visant la modernisation et la digitalisation des processus financiers de l'Etat de Fribourg avec l'introduction de nouveaux outils de gestion, a passablement occupé le personnel de la comptabilité. La fin de l'année fut intense au niveau de la charge de travail. En effet, les travaux comptables de fin d'année ont dû être effectués en parallèle de la familiarisation avec les nouveaux outils. La multitude de tutoriels n'est arrivée que très tard dans l'année.

Au niveau des ressources humaines, la simplification du catalogue des fonctions de cadres intermédiaires et d'adjoint-e-s à la suite de l'adoption par le Conseil d'Etat de la nouvelle ordonnance modifiant l'arrêté de classification des fonctions du personnel de l'Etat, a engendré une charge de travail importante. Des nouveaux contrats et cahiers des charges ont dû être établis pour les 14 cadres concernés. Ces dernières années, le SAAV, comme bien d'autres services de l'Etat, a dû faire face à plusieurs départs engendrant un travail de recrutement et de suivi administratif considérable. Cette tendance semble se poursuivre.

Le secteur administration et soutien a formé deux apprenti-e-s employé-e-s de commerce et un stagiaire 3+1. Le personnel des laboratoires ainsi que des sections Santé animale et Protection des animaux a encadré deux stagiaires pré-HEG et quatre apprentis laborantins en biologie et chimie. Les apprenants de dernière année ont tous terminé avec succès leur formation. À la suite de l'introduction en automne 2023 de la nouvelle Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC), le suivi de notre premier apprenti employé de commerce, soumis à cette nouvelle méthode, demande toujours beaucoup d'investissement. En effet, la maîtrise de toutes les étapes réparties sur trois ans nécessite un certain temps.

Les stagiaires 3+1 ne seront touchés par ce changement qu'en automne 2026. Dès lors, jusqu'à cette période, deux systèmes fonctionnent en parallèle complexifiant ainsi l'accompagnement des jeunes. L'équipe de trois formatrices s'est vu renforcer d'une personne supplémentaire en automne 2024. Comme les années précédentes, le SAAV a contribué au suivi d'une jeune issue du programme jeune demandeur d'emploi (JDE).

Au niveau juridique, le Service a eu l'avantage, durant l'année écoulée, d'être consulté sur 14 projets de révision législatifs. Il a également participé, pour la DIAF, à la rédaction de la réponse à 7 instruments parlementaires ainsi qu'à la mise en œuvre de la loi cantonale sur la détention des chiens et de son règlement, entrés en vigueur au 1er janvier 2024. Enfin, le Service a émis 4825 décisions administratives dont 3 décisions d'interdiction de détention d'animaux. Le Service a répondu à 20 oppositions/réclamations, rendu 6 prises de position dans le cadre des demandes d'observation à la suite de recours, et a transmis 263 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires de chimie et de biologie	206	5	0	7
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	1144	11	1	95
Inspectorat des viandes et abattoirs	2375	0	0	11
Santé animale	755	0	0	51
Protection des animaux	345	4	5	99
Total	4825	20	6	263

### 1.2.2 Laboratoires

Au total, plus de 35'000 échantillons ont été analysés par les laboratoires du SAAV. Comme les années précédentes, ce travail a été possible grâce à l'implication et l'esprit d'initiative du personnel, à la poursuite des efforts d'automatisation de certaines étapes et à la simplification de certaines procédures.

La section laboratoires a continué à mettre en œuvre des mesures correctives à la suite de l'important audit interne de son système de sécurité au travail débuté en 2022 selon la norme ISO 1871.

L'année 2024 a été marquée par l'engagement d'un nouveau chimiste cantonal adjoint, responsable des laboratoires. En parallèle, les permutations du personnel technique entre les secteurs alimentaire et vétérinaire se sont intensifiées. Le secteur alimentaire a élargi son spectre de méthodes accréditées avec la méthode PCR et le secteur vétérinaire est passé d'une accréditation de type B à un type C. Ceci lui permettra de développer et faire accréditer ses propres méthodes de laboratoire, ce qui n'était pas possible dans le cadre d'une accréditation de type B.

Au-delà de la finalisation du déploiement du système de saisie des demandes d'analyses (DGWeb), l'automatisation et la digitalisation des activités administratives se sont poursuivies, notamment avec l'implémentation de DGAqua dans le secteur alimentaire.

Pour le laboratoire de chimie, l'année 2024 a été marquée par l'implémentation de nouvelles méthodes sur le GC-MS/MS.

Suite à l'établissement d'un plan stratégique pour le laboratoire, l'acquisition d'un ICP-MS, en remplacement de l'ancien AAS, ainsi que d'un LC-MS/MS, qui remplace le précédent modèle, a marqué une étape importante pour le laboratoire de chimie. Ces deux instruments garantiront la continuité des analyses tout en répondant parfaitement aux objectifs stratégiques du secteur pour les années à venir.

L'année 2024 a également été marquée par plusieurs campagnes menées dans le cadre de l'accord intercantonal romand, à l'échelle cantonale ou encore en collaboration avec d'autres services de l'Etat.

Enfin, le renouvellement de l'accréditation des laboratoires lors de l'audit du SAS en fin d'année a démontré que les efforts et les investissements dans l'assurance qualité permettent au laboratoire de fournir des prestations de qualité et conformes à la norme ISO 17025.

### **1.2.2.1 Laboratoire de biologie**

#### **1.2.2.1.1 Secteur alimentaire**

En 2024, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 5 338 échantillons. Il s'agit notamment de 3 915 échantillons d'eau potable, 286 échantillons d'eau sanitaire et d'installations de douche destinés à la recherche de légionnelles, 30 échantillons d'eau de plage et 1'107 échantillons de denrées alimentaires. Ces derniers ont été analysés dans le cadre de 18 campagnes cantonales et d'une campagne intercantionale. A cela s'ajoutent les analyses provenant de diverses matrices dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

Le nombre d'analyses microbiologiques a augmenté de 17 % par rapport à l'année précédente.

Parallèlement à ce travail quotidien, le secteur a continué à optimiser et automatiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et de diminuer le délai d'obtention de certains résultats.

Dans son rôle formateur, le secteur biologie alimentaire a accompagné une apprentie de deuxième année.

Le résumé des résultats des campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>Campagnes d'analyses microbiologiques</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Etablissements de restauration	432	95 (22 %)
Glaçons	36	11 (31 %)
Produits à base de viande échaudés – maîtrise des paramètres de fabrication	52	18 (35 %)
Produits à base de viande et de viande hachée - bonnes pratiques microbiologiques	23	7 (30 %)
Produits (finis) à base de viande échaudés/cuits - bonnes pratiques	42	17 (40 %)
Manifestations temporaires - bonnes pratiques	20	6 (30%)
Glaces comestibles - sécurité alimentaire et hygiène des procédés (microbiologie)	36	8 (22 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	23	9 (39 %)
Séracs (ricotta, Ziger) (prélevés chez le fabricant ou le revendeur) - bonnes pratiques	14	3 (21 %)
Pathogènes dans les fromages de chèvre et vache et fromages à pâte molle	19	5 (26 %)
Lait et produits laitiers - sécurité alimentaire et bonnes pratiques	42	8 (19 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	47	7 (15 %)

<b>Campagne intercantionale d'analyses microbiologiques</b>	<b>Nombre d'échantillons (FR)</b>	<b>Echantillons non conformes (FR)</b>
Campagne de monitoring sur la qualité microbiologique des Mozzarella	22	5 (23 %)
Campagne nationale (prélèvement à la frontière) : Germes pathogènes dans les fromages français au lait cru à pâte molle	29	2 (7%)

En 2024, les contrôles et analyses de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 22 %. Les prélèvements ont été effectués dans des établissements publics, des tea-rooms, des cuisines collectives, des buvettes avec restauration, des établissements de restauration sans patente (snacks, à l'emporter, livraison à domicile) et des traiteurs (y compris les artisans (boulanger, bouchers) préparant des plats pré-cuisinés). Ces taux de non-conformité évoluent peu d'année en année (2022 : 26 %, 2023 : 23 %). Les résultats révèlent principalement des taux élevés de contamination par des entérobactéries (germes d'origine fécale) et des germes aérobies mésophiles (GAM). Les résultats sont des indicateurs d'un manque de maîtrise de l'hygiène durant la préparation, la fabrication, la transformation et la conservation des denrées précuites. Dans 14 % des contestations, une double contamination a été observée. Dans dix échantillons, les teneurs en GAM dépassaient les 200 millions d'unités formant colonies par gramme. Des denrées à ce point contaminées sont considérées comme fortement altérées dans leur valeur intrinsèque et sont improches à la consommation. Concernant les bactéries potentiellement pathogènes (staphylocoques à coagulase positive et *Bacillus cereus*), 34 échantillons dépassaient les valeurs légales. A cela s'ajoutent sept échantillons positifs à *Listeria monocytogènes*.

Les échantillons de glaçons prélevés dans les établissements de restauration afin d'en vérifier la qualité microbiologique (liée aux conditions de fabrication, de manipulation, d'entreposage) montrent une qualité équivalente à l'année précédente.

En 2024, le secteur a continué à analyser les produits à base de viande échaudés, les préparations de viande et les viandes hachées mis sur le marché dans les boucheries et autres établissements du secteur carné. Le but était de contrôler la maîtrise des paramètres de fabrication, notamment les techniques de cuisson et d'échaudage, mais aussi le refroidissement et le conditionnement. Concernant les produits échaudés, les taux de non-conformité sont à 35 % pour les paramètres de fabrication et 30 % pour les paramètres de bonnes pratiques d'hygiène sur les produits finis (produits manipulés, tranchés, reconditionnés et stockés dans des conditions d'hygiène non correctes lors de la mise sur le marché). Les résultats démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Les GAM étaient les principaux germes à l'origine des contaminations.

Concernant la double-crème pasteurisée fabriquée et vendue dans les fromageries, les non-conformités microbiologiques se sont améliorées (53 % en 2023 et 2022, 39 % en 2024). Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs d'hygiène, c'est-à-dire les GAM et les entérobactéries.

Le contrôle de la conformité des séracs prélevés chez les fabricants ou les revendeurs a montré un taux de non-conformité de 21 % (contre 46 % en 2023 et 43 % en 2022). Ce sont des produits sensibles, qui sont notamment sujets aux recontaminations, car ils sont soumis à plusieurs manipulations après un traitement à température élevée. Il faut noter que les levures, qui étaient à l'origine de la plupart des non-conformités les années précédentes, ne figurent plus dans les paramètres analysés.

En 2024, 23 échantillons de crèmes glacées ont été prélevés dans divers établissements qui fabriquent eux-mêmes ces produits. Un taux de non-conformité de 9 % a été relevé, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente.

La campagne *Sécurité alimentaire et bonnes pratiques dans le lait et les produits laitiers* avait pour but de vérifier la conformité microbiologique du lait et des produits laitiers mis sur le marché, sur la base des critères de sécurité des denrées alimentaires et des valeurs indicatives pour le contrôle des bonnes pratiques. Au total, 19 % des prélèvements effectués dans les laiteries, fromageries, crèmeries et autres établissements du secteur laitier se sont révélés être non conformes (contre 14 % en 2023). Les résultats révèlent principalement des taux élevés de contamination par des entérobactéries et des GAM.

Deux cas de staphylocoques à coagulase positive ont été recensés lors de la campagne de recherche de germes pathogènes dans les fromages de chèvre et de vache ainsi que dans les fromages à pâte molle.

Dans le cadre de la campagne de contrôle de la qualité microbiologique des mozzarellas, les cinq échantillons non conformes contenaient tous des taux élevés de contamination par des entérobactéries.

Finalement, la campagne nationale de prélèvement à la frontière avait pour but principal de caractériser les taux de germes pathogènes dans le fromage français au lait cru à pâte molle. Deux échantillons non conformes contenaient des taux élevés de contamination par des entérobactéries.

#### 1.2.2.1.2 Secteur vétérinaire

En 2024, un total de 32 101 analyses de 27 535 échantillons (37 159 analyses en 2023) ont été réalisées. Tous les prélèvements effectués directement dans les abattoirs du canton dans le cadre du programme de la Confédération RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) en 2024 ont été analysés par le laboratoire du SAAV.

Un total de 13 701 analyses sérologiques ont été réalisées, la majorité pour des sondages officiels dans le cadre de mandats du SAAV et de l'OSAV, de contrôles dans les abattoirs, mais aussi pour des contrôles après importations ou avant exportations, ainsi que dans le cadre de recherche des causes d'avortement. Concernant ces derniers, le laboratoire a également procédé à l'examen microscopique de 392 échantillons d'arrière-faix (placenta et membranes).

Par ailleurs, 9674 analyses ont été effectuées par amplification génétique en temps réel (PCR), dont 8266 pour la recherche du virus de la BVD dans le cadre de la confirmation ou de la surveillance de la maladie.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à treize essais interlaboratoires, organisés par les laboratoires de référence suisses et étrangers couvrant tous les secteurs analytiques.

Le laboratoire a finalisé et validé le développement de la nouvelle méthode analytique de recherche du piétin par qPCR sur des écouvillons secs prélevés sur des onglets de moutons.

En tant que laboratoire officiel de l'Etat, le secteur biologie vétérinaire forme trois apprentis laborantins en biologie.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2024 :

#### Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire (OFE)

Type d'analyse demandé	Matériel analysé	Nombre d'analyses	Cas positifs
Piétin	Ecouvillon	608	137
IBR / IPV (ruminants)	Sang	3720	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	474	0
	Arrière-faix	392	0
Brucella melitensis (ovins, caprins)	Sang	47	0
Coxiellose (bovins, ovins, caprins)	Arrière-faix / écouvillon	488	118
Chlamydiose	Ecouvillons	5	0
	Arrière-faix (Microscopie)	0	0
Leucose bovine enzootique (bovins)	Sang	1702	0
Leptospirose (bovins, porcins)	Sang	0	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	0	0
Salmonellose (tous les animaux et environnement)	Divers	177	0
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Œufs et sang	240	2
Maladie d'Aujeszky (porcs)	Sang	1759	0
SDRP *, anticorps (porcs)	Sang	1753	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	4	0

### **Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire (OFE)**

APP (actinopneuropneumonie chez des porcs)	Poumons	55	34
Maladie de la langue bleue, virus RT-qPCR (bovins et caprins)	Sang	128	36
BVD anticorps (bovins)	Sang	11228	508
BVD virus RT-qPCR (bovins)	Sang / oreilles	8266	7
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins, caprins, ovins)	Sang	55	6
Paratuberculose, agent pathogène qPCR (bovins, caprins, ovens)	Selles	180	83
Trichines (porcs, sangliers, chevaux)	Musculature	258	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus / sang	6	2
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	0
Tuberculose : PCR / Coloration Ziehl-Neelson	Organes / divers	0	0
Analyses envoyées en sous- traitance au laboratoire de référence ( <i>Neospora sp.</i> , <i>Besnoita sp.</i> , <i>Toxoplasma</i> sp., Virus de la fièvre catarrhale maligne, AEC, B. ovis)	Sang, organes	115	6

\* SDRP : syndrome dysgénique respiratoire du porc

### **Autres analyses**

### **Nombre en 2023**

Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	378
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux et recherche substances inhibitrices	25 (dont 2 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, hygiène des surfaces, etc.)	9
Antibiogrammes des souches isolées à partir de divers prélèvements	15
Analyses parasitologiques dans les fèces	20

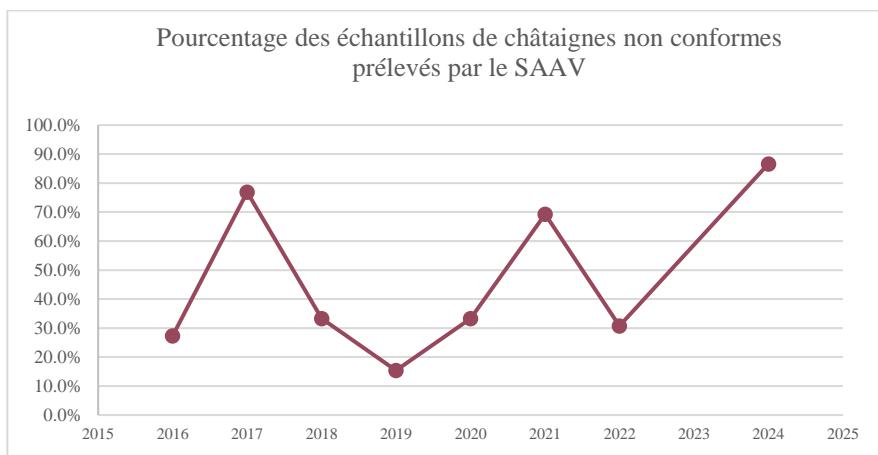
### 1.2.2.2 Laboratoire de chimie

En 2024, le secteur chimie a analysé un total de 4013 échantillons d'eau (3654 en 2023) et 630 échantillons de denrées alimentaires, d'objets usuels, de stupéfiants, d'eaux de baignade et d'eaux de surface (481 en 2023). Ces analyses ont été réalisées dans le cadre de neuf campagnes cantonales, trois campagnes intercantionales romandes et deux projets de collaboration interservices avec le Service de l'environnement (SEn) et la Police cantonale.

Dans le cadre de la collaboration intercantionale romande, trois campagnes analytiques ont été réalisées au SAAV pour un total de 124 échantillons (347 en 2023).

La collaboration avec le SEn s'est poursuivie, avec notamment l'analyse de 300 échantillons (263 en 2023) d'eau. Ces échantillons ont été prélevés par le SEn dans des cours d'eau afin de mesurer leur teneur en glyphosate.

En 2024, l'analyse de la qualité des châtaignes a été relancée. Les constats des années précédentes démontrent que la qualité de ce produit est souvent contestable.



Initiée en 2021, l'analyse accréditée de tétrahydrocannabinol (THC) sur les échantillons prélevés par la Police cantonale a été poursuivie en 2024. Dans ce contexte, le laboratoire de chimie a effectué un total de 72 analyses.

Acheté en 2023 et mis en service en 2024, le nouveau GC-MS/MS a été intégré dans la portée d'accréditation, permettant l'implémentation d'une première méthode analytique en 2024. Cette méthode d'analyse des trihalométhanes (THM) dans les eaux de baignade permettra de poursuivre cette surveillance importante des piscines publiques, garantissant ainsi la continuité opérationnelle dans ce domaine.

En 2024, le laboratoire a fait l'objet d'un audit de surveillance d'accréditation réalisé par le SAS. Cet audit s'est révélé être une belle réussite, avec uniquement une non-conformité mineure relevée dans le secteur chimie.

Du côté des nouveautés, l'événement marquant a été l'achat de deux nouveaux instruments : un ICP-MS remplacera l'ancien AAS, et un nouveau LC-MS/MS prendra la relève d'un appareil utilisé depuis plus de dix ans. Ces équipements permettront de garantir la continuité des analyses tout en s'alignant parfaitement sur l'orientation stratégique du secteur chimie pour les années à venir.

<b>Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Produits à base de viande - nitrates et nitrites	28	4 (14 %)
Cosmétiques - agents blanchisseurs	12	2 (17 %)
Bijoux Métaux - métaux lourds	9	7 (78 %)
Châtaignes fraîches - qualité (valeur intrinsèque)	15	13 (87 %)
Projet - Eau potable - métaux (AC des distributeurs)	68	1 (1 %)
Résidus de métabolites du chlorothalonil dans le réseau de distribution d'eau potable	72	0****
Eau potable - micropolluants (AC des distributeurs)	28	1 (4 %)
Piscines couvertes – trihalométhanes, chlorate et bromate*	44	6 (14 %)**
Piscines en plein air – trihalométhanes, chlorate et bromate***	26	17 (65 %)**

\* en collaboration avec le SCAV VS et le SCAV NE (analyses partielles des trihalométhanes) et la partie eau potable de l'inspectorat d'eau potable et de baignade du SAAV.

\*\* évalués non conformes pour les paramètres chimiques.

\*\*\* en collaboration avec la partie eau potable de l'inspectorat d'eau potable et de baignade du SAAV.

\*\*\*\* actuellement sans base légale permettant d'évaluer la conformité.

<b>Campagnes intercantonales (analyses par le SAAV Fribourg)</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Agents conservateurs et produits du type henné et colorants permanents pour cheveux	17	5 (29 %)
Objets usuels en cuir (contact direct et prolongé) - Cr (VI) & diméthylfumarate (DMFu)	24	1 (4 %)
Cafés et thés décaféinés - teneur en caféine	83	2 (2 %)

<b>Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices et collaboration avec les autres services de l'Etat de Fribourg</b>	<b>Nombre d'échantillons</b>	<b>Objectif du projet</b>
Analyse de la teneur en THC dans les stupéfiants	72	Collaboration avec la Police cantonale
Glyphosate dans les eaux de surface	300	Collaboration interservices (SEn)

<b>Campagnes intercantonales (analyses par les autres cantons romands)</b>	<b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b>	<b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b>
Authenticité des huiles d'olive vierge extra	16	3 (19 %)
Alcaloïdes pyrrolizidiniques dans les herbes et mélanges d'herbes et infusions	19	1 (5%)
Phtalates dans les jouets	24	0
Conservateurs & allergènes cosmétiques dans le maquillage de fête	20	2 (10 %)
Méd. Vet. - viande de poulet importée - hors EU	11	0
Pest./Pest. polaires - pommes de terre	18	2 (11 %)
Acrylamide dans le café (torréfacteurs artisanaux)	16	0
Oxyde d'éthylène et 2-choloréthanol dans les épices	20	2 (10 %)
Poissons gras du lac/étrangers: PCBs/dioxines, métaux, amines biogènes, espèces et PFAS	9	0
PFAS dans les poissons des lacs romands	36	10 (28 %)*
Sulfites dans les légumes en conserve	10	0
Concentration en PFAS et authenticité des œufs	8	1 (13 %)

\* Cette campagne a été conduite en tant que monitoring.

<b>Campagne nationale (analyses par d'autres cantons)</b>	<b>Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)</b>	<b>Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)</b>
Programme national d'analyses de surveillance des substances étrangères (PNSE) : Dioxine, PCB dans les œufs	6	0
OSAV - NFUP 2024 - Programme miels	6	0
Compléments alimentaires à base de plantes	3	3 (100 %)**

\*\* évalués non conformes pour les paramètres chimiques.

### 1.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

Les contrôles des exploitations et les prélèvements d'échantillons sont effectués sur la base d'une analyse des risques, conformément aux directives fédérales. Une contestation indique qu'une exigence légale n'a pas été respectée. Cependant, elle n'indique pas l'importance ou la gravité d'un manquement constaté. En cas de manquements graves, un contrôle de suivi ou un prélèvement d'échantillons est effectué dans un délai donné ou des mesures incidentes peuvent être ordonnées, ce qui peut aller jusqu'à l'interdiction de procédés de fabrication ou la fermeture de l'entreprise.

#### 1.2.3.1 Denrées alimentaires

L'Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (IDO) a effectué en 2024 un total de 1524 inspections (contre 1580 en 2023) dans les plus de 4000 établissements alimentaires du canton connus du SAAV. Le taux d'inspections non conformes (70 %) est comparable à celui constaté en 2023 (71 %). Ces inspections, effectuées la plupart du temps sans annonce préalable, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (59 % des inspections effectuées en 2024 – à comparer avec une proportion de 60 % en 2023), suivis par les commerces (23 %, identique à l'année précédente), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries, etc.) (16 %) et les industries (1 %).

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, les organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou l'OSAV. En 2024, ce sont ainsi 1354 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels (contre 1224 l'an passé) qui ont été prélevés par l'IDO.

A côté de ces activités, l'IDO exécute le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, évalue la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire, établit des expertises pour la police du commerce concernant les établissements publics, et donne diverses formations aux gérants d'établissements publics en collaboration avec GastroFribourg (cours de cafetiers) et Grangeneuve (p. ex. étiquetage). L'IDO s'occupe aussi de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP, du Vacherin fribourgeois AOP et de la dénomination Alpage pour ces produits.

#### 1.2.3.2 Eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IDO et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle. En effet, les distributeurs d'eau du canton de Fribourg doivent obligatoirement, sur la base du droit cantonal, faire effectuer lesdites analyses auprès du SAAV.

Au début de l'année 2024, l'IDO a finalisé la première version de l'application DG Aqua qui sert à la saisie électronique et à la transmission automatique des données des prélèvements effectués par les distributeurs d'eau potable dans le cadre de l'autocontrôle, et de manière exclusivement digitale. A la fin de l'année 2024, la majorité des distributeurs ont été formés à l'utilisation de cette application.

	<b>Types d'eau</b>	<b>Echantillons</b>	<b>Echantillons non conformes</b>
Eaux non soumises aux exigences du droit alimentaire	Eaux de surface (avant traitement)	104	-
	Captages (avant traitement)	684	-
	Autres	85	-
Eaux soumises aux exigences du droit alimentaire	Sources (non traitées)	173	13 (7,5 %)
	Après traitement	550	21 (3,8 %)
	Distribuées	2423	184 (7,6 %)
<b>Total</b>		<b>4019</b>	<b>218 (5,4 %)</b>

En 2024, l'IDO a inspecté 46 distributeurs d'eau potable (contre 57 en 2023) : huit inspections ont été effectuées dans le but d'approuver la mise en service de nouvelles ressources et de systèmes de désinfection et 38 inspections ont été effectuées dans le cadre de contrôles officiels.

En matière de pollution, deux cas ont été traités en 2024 (contre cinq en 2023). Ces pollutions ont été causées par des contaminations microbiologiques de réseaux d'eau potable, mises en évidence par les analyses d'autocontrôle effectuées auprès du SAAV. Il s'agit notamment de pollutions ayant eu lieu dans des secteurs de distribution isolés ou n'ayant pas affecté de grandes populations. Dans ces cas-là, la population est informée (par le distributeur d'eau) de la nécessité de bouillir temporairement l'eau, et l'eau des réseaux concernés doit être désinfectée au moyen de chlore. Ces contaminations microbiologiques ont conduit à la mise hors service des ressources concernées et à la mise en place de systèmes de chloration continue, en attendant la mise en conformité des réseaux ou l'installation définitive de systèmes de traitement des ressources (désinfection aux ultraviolets).

#### 1.2.3.3 Eau des installations de baignade et de douche

En 2024, l'IDO a inspecté six piscines accessibles au public dans le cadre de contrôles officiels et a prélevé 74 échantillons d'eau provenant des bassins de piscines accessibles au public. Au total, 28 échantillons (38 %) se sont révélés non conformes. Dans 19 cas, la teneur en chlorates (sels provenant de la décomposition des produits chlorés utilisés pour désinfecter les bassins) était trop élevée. Dans d'autres cas, des non-conformités ont été constatées concernant le carbamide (urée, matière azotée, 1 cas), la teneur en chlore libre/combiné (4 cas) et la qualité microbiologique (3 cas). Une piscine a fait l'objet d'une fermeture pour la mise en place de mesures correctives afin de respecter les exigences légales pour la teneur en THM (somme des trihalométhanes issus de la réaction du chlore avec la matière organique). Aucun bassin à eau bouillonnante ne présentait de dépassement de la teneur en légionnelles en 2024.

Le SAAV a en outre déterminé la teneur en légionnelles de 214 échantillons d'eau de douche lors de prélèvements officiels et d'analyses effectuées dans le cadre de l'autocontrôle par les exploitants de douches accessibles au public. Les résultats ont révélé que huit échantillons (soit 3,7 %) présentaient des concentrations trop élevées de ce germe pathogène.

#### 1.2.3.4 Plages de baignade publiques

Les eaux des douze plages de baignade définies comme publiques dans le canton de Fribourg font l'objet d'un contrôle microbiologique chaque année, sur la base des recommandations de la Confédération (Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Office fédéral de la santé publique (OFSP)). Le SAAV est responsable de la réception des échantillons correspondants et de leur analyse, dont les résultats sont publiés (sous forme de carte) au début de l'été et transmis à l'OFEV et au Médecin cantonal. En 2024, sur les 30 échantillons prélevés, 27 ont obtenu la classe de qualité A (excellente), et trois la classe de qualité B (bonne).

#### 1.2.3.5 Produits chimiques

Les contrôles du marché des produits chimiques concernent les remettants (commerçants ou vendeurs), les fabricants et les importateurs de produits chimiques. Ces contrôles permettent de vérifier que les produits chimiques sont conformes aux exigences légales, notamment à la législation sur les produits chimiques.

En 2024, 29 inspections au total ont été effectuées (contre 37 en 2023), dont 25 (86 %) non conformes. Une grande partie des non-conformités concernait l'étiquetage, le manque de connaissances techniques, les fiches de données de sécurité, la communication dans le Registre des produits chimiques et l'entreposage des produits.

Dans le cadre du domaine « produits chimiques » l'IDO a également mené une campagne cantonale auprès des remettants de produits pour piscines destinés aux particuliers. Sept établissements ont été inspectés, et tous les produits biocides contrôlés étaient autorisés en Suisse, ce qui constitue un point positif. Cependant, plus de la moitié des piscinistes ne maîtrisaient pas suffisamment la législation suisse sur les produits chimiques et n'avaient pas suivi la formation technique obligatoire.

### 1.2.4 Inspectorat des viandes et abattoirs

#### 1.2.4.1 Abattoirs

La mission principale de la section de l'Inspectorat des viandes et abattoirs (IVA) est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : (1) le bien-être des animaux (protection des animaux), (2) la santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et (3) la sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Ceci exige que chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire soit soumis systématiquement à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel qualifié (vétérinaires et assistants officiels) dûment formé. A noter que depuis le 1<sup>er</sup> février 2024 (mise en vigueur des modifications de l'Ordonnance concernant l'abattage et le contrôle des viandes – OAbCV, RS 817.190), pour la volaille domestique, le contrôle des animaux avant l'abattage ainsi que le contrôle des viandes peuvent être effectués par sondage sur un certain nombre d'animaux par troupeau.

L'IVA compte une quarantaine de collaboratrices et collaborateurs répartis sur les sites des quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vaulruz, ouverts jusqu'à six jours par semaine, de 03h à 22h.

Durant l'année 2024, les volumes d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > Pour le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, un total de 468 748 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une baisse d'environ 4,2 % par rapport à l'année précédente.
- > Pour la volaille, un total d'environ 33,5 millions de poulets a été abattu en 2024, présentant ainsi une légère hausse (+3,7 %) par rapport à 2023. Le pourcentage de volailles confisquées s'élève à 1,88 %, en légère hausse par rapport à l'année 2023.

**Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :**

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
69 338 (-9,5 %)	396 608 (-3,2 %)	1781 (-11%)	465 (-2,1 %)	12 (-7,7%)

**Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :**

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Alpagas/Lamas
33 555 323 (+3,7 %)	215 (+73,4 %)	328 (+9,7 %)	1 (-66,7 %)

La différence par rapport à l'année précédente (2023) est indiquée en pourcentage entre parenthèses.

En 2024, le canton de Fribourg compte quatre grands établissements d'abattage et de découpe, 19 établissements de faible capacité (dont six dédiés uniquement à la volaille, et un abattoir mobile), deux établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que deux établissements de traitement du gibier. En sus de ces entreprises soumises à autorisation, le canton recense trois établissements qui pratiquent des abattages occasionnels et deux exploitations qui pratiquent la mise à mort à la ferme pour la production de viande. A des fins de surveillance de l'ensemble de ces établissements, dix inspections ont été effectuées sans annonce préalable.

En octobre, l'UCAL (Unité fédérale pour la chaîne agroalimentaire, organe conjoint de l'OSAV et de l'OFAG) a effectué un audit de suivi des mesures prises dans le domaine de la protection des animaux et du contrôle des viandes dans les abattoirs de ruminants et de porcs. Il s'agissait en l'occurrence de vérifier la pertinence et l'impact des mesures correctives et préventives mises en place à la suite de l'analyse effectuée dans le courant des années 2018-2019. Les conclusions de cette évaluation sont en cours de rédaction auprès de l'UCAL.

#### **1.2.4.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale**

En 2024, les marchandises fribourgeoises ont été exportées vers une cinquantaine de pays tiers, répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2024, 719 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une hausse de presque 25 % par rapport à l'année précédente. A noter que cette hausse du nombre de certificats établis ne peut pas être mise en relation avec le volume des marchandises exportées. La raison principale expliquant cette hausse réside dans la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne. En effet, ce pays est désormais considéré comme un pays tiers, ce qui implique que les exportations à destination de la Grande-Bretagne doivent être accompagnées de certificats d'exportation. Les collaborateurs du SAAV ont effectué 11 inspections physiques de marchandises à destination de l'Union économique eurasiatique (UEEA) auprès d'une entreprise exportatrice.

#### **1.2.4.3 Programmes d'analyses et de surveillance**

Avec ses quatre abattoirs d'importance couvrant les trois espèces principales (porcs, volailles et bovins), le canton de Fribourg est un partenaire de taille des différents programmes d'analyses et de surveillance de l'OSAV. En effet, chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme national de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères, à savoir le programme national d'analyses de détection des substances étrangères (PNASE). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) pouvant être décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse, et assure l'accès des entreprises exportatrices au marché européen. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. Ce programme représente également une garantie vis-à-vis de

l'Union européenne afin de démontrer la sécurité des produits alimentaires issus du marché suisse et l'accessibilité au marché européen. Dans le cadre de ce programme, 603 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs et sur les exploitations agricoles du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. Durant l'année, quatre prélèvements se sont avérés non conformes, révélant notamment la présence d'anti-inflammatoires à des concentrations dépassant celles prescrites par l'ordonnance sur les résidus dans les denrées alimentaires d'origine animale. Des investigations ont été menées afin d'en déterminer les causes, et les contrevenants ont été dénoncés aux autorités pénales. Le SAAV, et plus particulièrement l'inspectorat des viandes et abattoirs, a été audité en novembre de cette année par la Direction générale pour la santé et la sécurité alimentaire de la Commission européenne.

Parallèlement à ce programme d'analyses des substances étrangères, l'OSAV conduit également différents programmes nationaux de surveillance des épizooties grâce aux prélèvements d'échantillons opérés dans les abattoirs (notamment le programme RiBeS). Dans le cadre de ces programmes, les vétérinaires et assistants officiels du contrôle des viandes ont prélevé 4651 échantillons dans les abattoirs du canton, permettant la surveillance nationale de maladies telles que la diarrhée virale bovine (BVD), la maladie de la langue bleue (BTB) ou encore la rhinotrachéite bovine (IBR) et la leucose bovine enzootique (LBE), ainsi que la maladie d'Aujeszky et le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc.

#### **1.2.4.4 Mise à mort à la ferme et au pré pour la production de viande**

Cette pratique, soumise à autorisation du SAAV, permet d'effectuer le début de l'abattage, soit l'étourdissement et la saignée, sur l'exploitation de provenance de l'animal. La carcasse doit ensuite être transportée vers un abattoir de faible capacité autorisé pour cette pratique, et dans lequel se déroulent les activités d'abattage subséquentes. En 2024, deux exploitations étaient au bénéfice d'une autorisation de mise à mort à la ferme pour la production de viande.

#### **1.2.5 Santé animale**

En 2024, aucun cas de grippe aviaire hautement pathogène (HPAI), épizootie hautement contagieuse, n'a été diagnostiqué dans l'avifaune sauvage sur le territoire fribourgeois, ni dans les élevages de volaille domestique. Après des cas de HPAI recensés en Suisse centrale, gérés à l'échelon local, et dans le canton de Thurgovie le 9 décembre, la grippe aviaire a été détectée dans le canton de Schaffhouse chez un oiseau sauvage. Suite à l'apparition de ces premiers cas de HPAI, l'ordonnance de l'OSAV du 13 décembre 2024 instituant des mesures destinées à prévenir la propagation de l'influenza aviaire a été promulguée et restera en vigueur jusqu'au 31 mars 2025. Des mesures nationales ont été définies, notamment la mise en place de régions d'observation sur une largeur de 3 km autour des rives du lac de Constance et d'une partie du Rhin (zones étendues aux rives des lacs et cours d'eau naturels nationaux le 16 janvier 2025). Ces mesures consistent en une limitation des accès extérieurs et des précautions à prendre pour éviter les contacts de la volaille domestique avec l'avifaune sauvage.

Aucune autre maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg. Cependant, la peste porcine africaine continue de s'approcher dangereusement de la Suisse par le nord (foyer en Allemagne dans la région de Francfort-sur-le-Main) et le sud (cas diagnostiqués chez nos voisins en Italie à 20 km du Tessin) et le canton de Fribourg se prépare activement pour pouvoir intervenir efficacement en cas d'apparition de la maladie.

Depuis la fin du mois d'août 2024, la Suisse a recensé de nombreux cas de maladie de la langue bleue (BTV) de sérotype 8 (BTV-8), dont les premiers cas en Suisse ont été détectés en 2007, et de sérotype 3, qui n'avait encore jamais touché la Suisse et qui s'est propagé rapidement en Europe. Cette maladie, qui touche les bovins, ovins, caprins, camélidés du Nouveau Monde et qui n'est pas dangereuse pour l'homme, se transmet par piqûre d'un petit moucheron et se propage rapidement. Le nord du pays, notamment le canton du Jura, a été particulièrement touché par le BTV-3 ; les cas de BTV-8 se concentrant principalement sur l'ouest du pays et le canton du Tessin. Le canton de Fribourg a été relativement épargné, seules 26 exploitations ont été touchées (quatre exploitations par le BTV-3 dans la Broye et 22 exploitations par le BTV-8 en Veveyse). Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et jusqu'au 31 mars 2025, nous sommes en période d'inactivité du vecteur de la maladie. Afin de pouvoir protéger les cheptels pour les prochaines saisons, trois vaccins contre le BTV-3 sont disponibles en Suisse depuis le mois de décembre.

L'approvisionnement de vaccins contre les sérotypes 3 et 8 de la BTV est faible du fait d'une pénurie généralisée et d'une très forte demande.

Concernant les autres épizooties, notamment la diarrhée virale bovine (BVD), celle-ci n'est pas encore totalement éradiquée et sa lutte reste une priorité. Un plan d'éradication national définissant de nouveaux critères d'attribution du statut indemne a débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour une phase de transition jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2026. Durant cette phase, un système de feux tricolores caractérisant l'évaluation du risque BVD pour chaque exploitation a été instauré. La Confédération, les services vétérinaires cantonaux et les professionnels du secteur s'impliquent fortement dans cette dernière ligne droite vers l'éradication de la BVD.

Un plan national d'assainissement pour le piétin, maladie des onglongs du mouton, a également été mis en application depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et pour une durée de 5 ans. Tous les détenteurs de moutons à titre professionnel ou de hobby doivent faire tester leur cheptel du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars 2025, et des mesures d'assainissement devront être prises pour les exploitations contaminées. Dans le canton, cela représente 693 exploitations ovines à tester chaque année durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars. Jusque fin 2024, sur les 403 exploitations déjà testées, 20 % (83) exploitations ont été testées positives pour le piétin et doivent mettre en place un assainissement de leur cheptel.

#### **1.2.5.1 Apiculture**

En 2024, il y a eu six cas de loque européenne sur sol fribourgeois. Les séquestres ont été levés à la fin de l'été et le canton est indemne de loque au 31 décembre 2024.

Au printemps 2024, le nombre d'apiculteurs était de 828, cela représente 98 apiculteurs de moins par rapport à l'année 2023. Le nombre de colonies était en baisse avec 9039 colonies annoncées, soit 1417 colonies de moins par rapport à 2023.

En 2025 (comme en 2024), l'Etat de Fribourg prendra à nouveau en charge le 25 % du prix des produits de lutte contre le varroa commandés avant fin mai 2025. Un courriel sera envoyé en mars à tous les apiculteurs.

Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels ciblés et de suivis. Les contrôles dynamiques à la suite d'une épizootie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs. Durant l'année, 137 contrôles dynamiques ont été réalisés sur la base de mandats ainsi que 109 contrôles en production primaire.

#### **1.2.5.2 Autorisations**

En 2024, 94 autorisations (134 en 2023) ont été délivrées à temps et saisies dans le système fédéral Asan. Il est à relever une diminution du nombre d'autorisations octroyées dans le cadre de la BVD, la situation sanitaire s'étant améliorée, ainsi que pour les techniciens inséminateurs par rapport à l'année précédente.

<b>Types d'autorisations</b>	<b>Nombre</b>
BVD	1
Maladie de la langue bleue	1
Expositions et mises	20
Insémination artificielle propre exploitation	31
Insémination artificielle – technicien	0
Marchands de bétail : patente	22
Médicaments vétérinaires, commerce de détail	2
Transfert et stockage d'embryons	0
Sous-produits animaux (SPA)	2
Transhumance	5
Transport international	10
<b>Total</b>	<b>94</b>

#### 1.2.5.3 Monitoring des épizooties

En 2024, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) contenait également, en plus des prélèvements pour la BVD, des prélèvements pour des analyses quant à la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR), la vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IPV) et la leucose bovine enzootique (LBE). Les prélèvements de monitoring de la langue bleue en abattoir n'ont pas été effectués cette année car l'épidémie de langue bleue sévissait déjà en Suisse. Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes, et ont de plus servi à l'approvisionnement de la banque de sérum de la Confédération en 2024. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne durant deux campagnes de prélèvement au printemps et à l'automne. Pour les porcs, des prélèvements ont aussi eu lieu aux abattoirs avec des analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements et analyses pour la brucellose ont eu lieu sur 42 exploitations. Tous les résultats étaient négatifs.

Concernant la volaille, un échantillon officiel de 10 % des exploitations d'engraissement de poulets et dindes est défini par l'OSAV pour la surveillance des infections à *Salmonella*. Ainsi, onze exploitations d'engraissement de poulets et trois exploitations d'engraissement de dindes ont fait l'objet d'un prélèvement sous surveillance officielle. Il en va de même pour la surveillance des infections à *Salmonella* chez les poules pondeuses et la volaille reproductrice dont les prélèvements officiels sont déterminés sur la base des notifications de la mise au poulailler faits par les détenteurs. Peu de temps avant la date du prélèvement, la section santé animale transmet aux vétérinaires les mandats, ainsi que le matériel nécessaire pour les prélèvements officiels.

#### 1.2.5.4 Annonces d'épizooties

Il y a eu 278 annonces officielles d'épizooties en 2024 (170 en 2023). Cette forte augmentation s'explique par les annonces faites pour les exploitations positives dans le cadre du plan d'assainissement du piétin (69) ainsi que par l'épidémie de langue bleue (26). Il n'y a pas eu d'annonces pour de nouvelles exploitations touchées par la BVD (84 en 2023).

<b>Épizootie</b>	<b>Type d'épizootie</b>	<b>Espèce</b>	<b>Nombre d'annonces/foyers</b>
Adénomatose pulmonaire	à surveiller	ovin	1
APP	à combattre	porc	3
Bluetongue	à combattre	bovin	22
		lama/alpaga	1
		ovin	3
Campylobactériose	à surveiller	chien	4
		porc-épic	1
		singe	1
Chlamydiose		caprin	1
Coxiellose	à surveiller	bovin	113
		caprin	1
Cryptosporidiose	à surveiller	bovin	2
Echinococcose	à surveiller	castor	1
		chien	1
Listériose	à surveiller	ovin	2
		poule	1
Loque européenne	à combattre	abeille	6
Mycoplasme de la poule	à surveiller	poule	1
Néosporose	à surveiller	bovin	2
Paratuberculose	à combattre	bovin	19
		caprin	2
Piétin	À combattre	ovin	69
Pseudotuberculose	à surveiller	ovin	2
Salmonellose	à combattre	bovin	1
		chat	1
		chien	3
		dinde	1
		équidé	1
		iguane/lézard	1
		lama/alpaga	1
		poule	3
		serpent	2
Toxoplasmose	à surveiller	chat	1
Trichinellose	à surveiller	lynx	1
Varroase	à surveiller	abeille	2
<b>Total</b>			<b>278</b>

Le SAAV, en collaboration avec le SFN, a organisé le 25 juin 2024, une formation au bon usage des produits d’immobilisation à distance, y compris la kétamine, et au bon usage du fusil hypodermique. Cette formation, reconnue par l’OSAV, a été donnée dans les locaux de l’équipe d’intervention en cas d’épidémie pour la partie théorique et sur le stand de tir pour la partie pratique. Elle a été donnée aux gardes-faune des cantons du Jura, de Neuchâtel, de Genève et de Fribourg. L’objectif de cette formation était de donner les bases légales sur les produits d’immobilisation à distance, avec un focus sur la kétamine, ainsi que les bonnes pratiques de manipulation, de préparation et de tir au fusil hypodermique.

La section a également poursuivi l’utilisation et le développement du programme DGWeb Vet (portail de prescription d’analyses) utilisé par la section santé animale, le laboratoire, les vétérinaires mandataires du SAAV, ainsi que les vétérinaires officiels du contrôle des viandes suite à l’intégration des analyses microbiologiques des viandes et des analyses de sang pour la BVD dans le cadre du programme RiBeS en abattoir. Durant l’année 2024, le programme a été développé et adapté aux besoins du plan d’assainissement pour le piéton avec la création du module petits ruminants permettant la dématérialisation des demandes d’analyses. Les vétérinaires officiel-le-s ont bénéficié de formations continues pour l’utilisation de ce programme. La section s’attèle au développement annuel du programme.

#### 1.2.5.5 Importations et exportations d’animaux vivants

Les importations de chiens et de chats sont toujours nombreuses. En 2024, 87 cas d’importations d’animaux de compagnie non conformes (118 en 2023) ont dû être clarifiés, en raison de leur aspect illégal ou incorrect. Toutefois, grâce à une révision des mesures relatives à la classification des pays en fonction du risque de rage, le nombre de décisions de surveillance à domicile émises (10 en 2024 contre 12 en 2023) a légèrement diminué.

Les importations d’animaux de rente (4 bovins, 7 ovins, ainsi que des bourdons, poissons et volailles) ont nécessité la mise en place de 17 (24 en 2023) décisions de surveillance vétérinaire officielle (SVO) accompagnées de diverses tâches à effectuer par les vétérinaires praticiens sur une période plus ou moins longue.

Le nombre de certificats qui ont été délivrés pour des estivages de bovins en France (10) est légèrement inférieur à l’année 2023 (15). Par ailleurs, 361 (313 en 2023) attestations ou certificats ont été établis pour des exportations et 375 (422 en 2023) certificats TRACES d’importation ont été vérifiés.

#### 1.2.5.6 Inspectorat laitier et production primaire

Tous les contrôles officiels ont été effectués selon le programme établi, avec un total de 742 contrôles.

Les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l’OSAV, dans le cadre du programme national de surveillance des résidus, restent assurés par le secteur ILPP.

Un total de 16 décisions de suspension de livraison du lait ont été ordonnées, contre 21 en 2023.

Les manquements dans le domaine de la protection des animaux ont été transmis à la section protection des animaux.

Les contrôles officiels en production primaire, les rapports AOP et les contrôles des inséminateurs pour leur propre exploitation sont tous introduits par le système AC-Mobile.

Types de contrôles	Nombre
Contrôles officiels annoncés en plaine (exploitation et détention)	523
Contrôles de base d’alpage	64
Contrôles officiels non annoncés	155 (20 % du total des contrôles officiels)
Insémination propre exploitation	60
AOP Gruyère	191
AOP Vacherin Fribourgeois	195
AOP Emmental	0

---

#### **Nombre de décisions émises pour cause de dépassements (cellules, germes et substances inhibitrices) dans le lait**

Décisions	Cellules 2024 (2023)	Germes 2024 (2023)	Substances inhibitrices 2024 (2023)
Suspensions de livraison de lait	2 (6)	1 (0)	13 (15)
Levées de suspension	2 (6)	1 (0)	13 (15)

#### **1.2.5.7 Projet ReLait – Diminution des antibiotiques**

Le 6 novembre 2024, le rapport final du projet ReLait a été présenté à Grangeneuve.

Ce projet a permis une meilleure sensibilisation des exploitants laitiers à la problématique de l'utilisation des antibiotiques, la mise en place de protocoles pour améliorer la prévention, des échanges entre les producteurs via les cercles de travail, et a également permis de voir des résultats positifs sur la santé du bétail au niveau individuel. Une amélioration des échanges entre le milieu vétérinaire et le conseil agricole a permis le développement et l'approfondissement des connaissances sur la thématique.

Cependant, la prévention seule ne suffit pas à atteindre les objectifs de diminution significative de l'utilisation des antibiotiques. D'autres actions sont nécessaires, tant au niveau des exploitations qu'au sein des différents acteurs de la filière. Trois axes ont été définis pour continuer ces actions : accompagner les agriculteurs dans les domaines de la prévention des maladies et de la santé du bétail, poursuivre les échanges entre les domaines agronomique et vétérinaire, ainsi qu'entre les acteurs des filières laitière et viande bovine.

#### **1.2.5.8 Inspections des pharmacies vétérinaires privées**

En 2024, dix cabinets vétérinaires ont fait l'objet d'une inspection de leur pharmacie vétérinaire privée. Cinq contrôles ont eu lieu suite à des mutations dans des cabinets, trois autres étaient des contrôles de routine en pratique rurale, et deux contrôles de vérification ont eu lieu dans un cabinet pour animaux de compagnie.

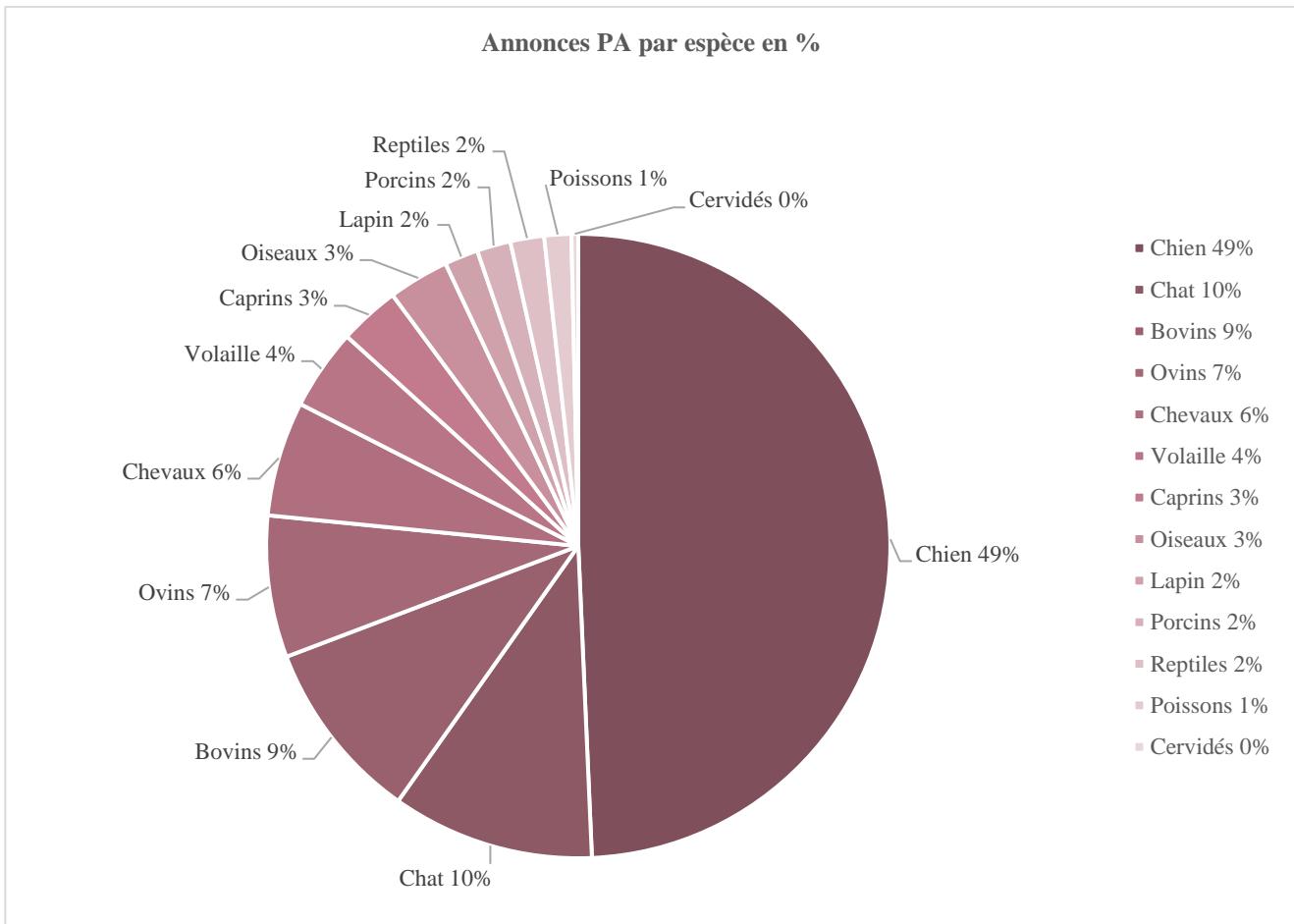
La fréquence des inspections est, pour les cabinets d'animaux de rente, de cinq ans, alors que pour les cabinets qui s'occupent uniquement d'animaux de compagnie, la fréquence est d'une fois tous les dix ans au moins. Les contrôles de pharmacies sont confiés à l'Office vétérinaire cantonal bernois.

#### **1.2.6 Protection des animaux**

Au total, 561 contrôles dynamiques ont été effectués en 2024 (720 en 2023). Parmi ces contrôles, les évaluations des chiens se sont déroulées sur 21 jours, et 143 chiens y ont été évalués (la diminution par rapport à l'année 2023 est due au changement de la loi sur la détention des chiens, LDCh, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024).

L'Association Fribourgeoise des Agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI) effectue les contrôles de base en protection des animaux dans les exploitations du canton de Fribourg. Dans ce contexte, l'AFAPI a contrôlé 681 exploitations agricoles (691 en 2023). Au total, 85 % de ces contrôles n'ont pas présenté de manquements. Parmi les 105 exploitations avec manquements, celles détenant des bovins étaient les plus concernées (92,1%) suivies par les exploitations avec des équidés (3,1%).

En ce qui concerne les annonces en matière de protection des animaux, leur nombre est resté stable. Il y a eu 259 annonces en 2024 (260 en 2023), dont la majorité concernait des chiens. Parmi les annonces concernant d'autres espèces, celles pour les chats ont dépassé celles pour les bovins.



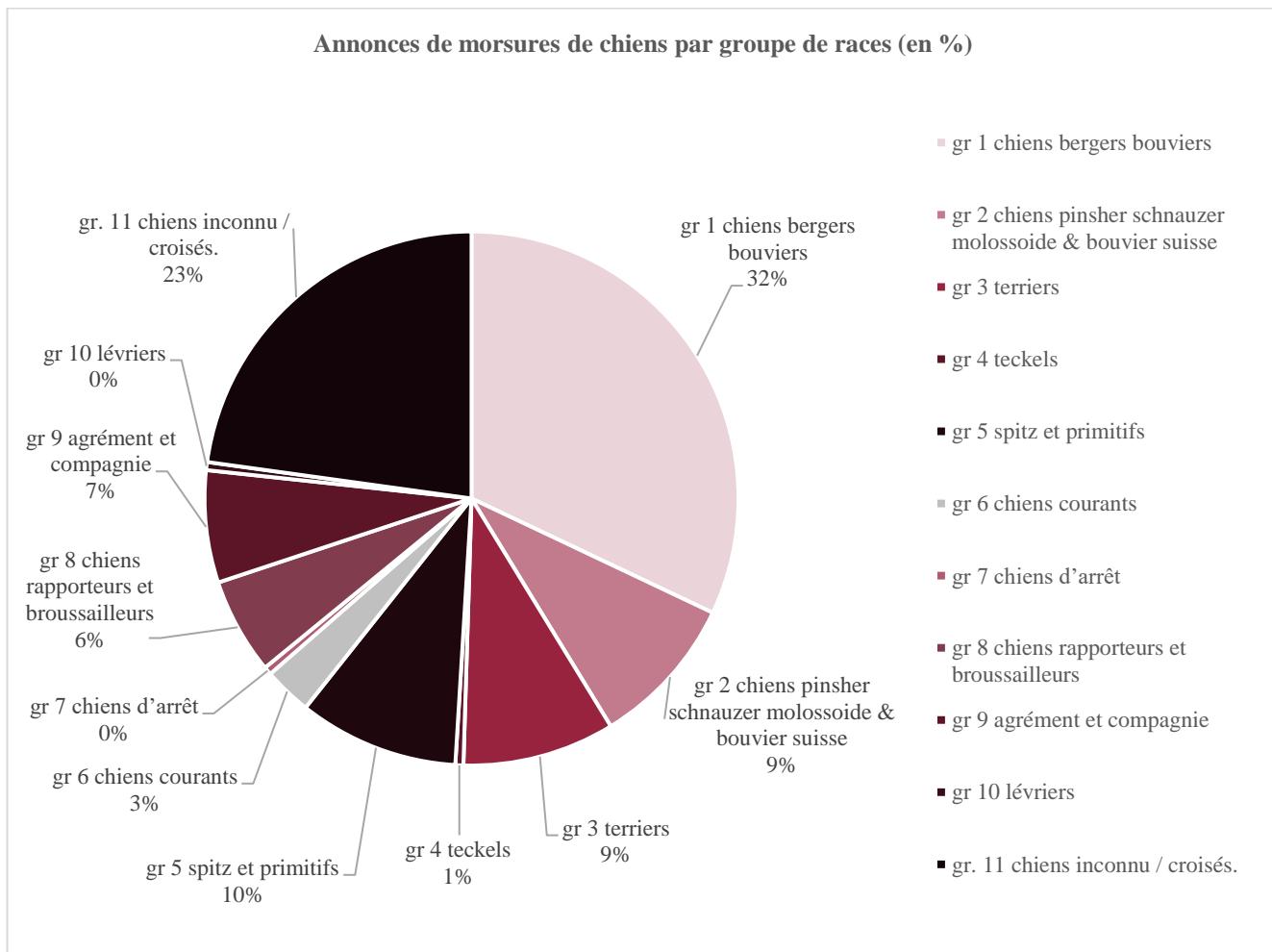
Les interventions du Service ont donné lieu à trois décisions d’interdiction de détention d’animaux, valables sur tout le territoire suisse. Parmi les 345 décisions édictées en 2024 par la section protection des animaux, 114 étaient des autorisations. Suite au changement de la législation cantonale sur la détention des chiens (LDCh) qui est entré en vigueur le 1er janvier 2024, le SAAV n’a plus émis d’autorisation de détention pour des chiens de races listées (307 en 2023). Une grande partie des éducateurs canins et éducatrices canines a déjà été agréé en 2023. En 2024, le SAAV a délivré 14 agréments supplémentaires. Cette autorisation permet aux éducateurs et éducatrices d’assurer le cours théorique destiné aux futurs détenteurs et détentrices de chiens (avant l’acquisition de leur premier chien), ainsi que de faire passer l’examen pratique de conductibilité à chaque nouveau binôme chien-détenteur dans les 18 mois suivant l’acquisition du chien.

La détention d’animaux sauvages a fait l’objet de 41 autorisations.

Par ailleurs, 515 animaux ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés ([www.stmz.ch](http://www.stmz.ch)), contre 398 en 2023. Le nombre de chats retrouvés a considérablement augmenté en 2024 (460 chats en 2024 contre 355 en 2023).

Le nombre de morsures annoncées a diminué par rapport à l’année précédente. Les races de chiens impliquées dans des morsures sur humains ou sur animaux ont été classées selon les dix groupes définis par la Fédération cynologique internationale, afin d’identifier celles ayant le plus souvent été associées à des morsures.

Dangerosité	2024	2023	2022
<b>Morsures sur humains</b>	<b>122</b>	<b>150</b>	<b>106</b>
Enfants de 0 à 13 ans	23	42	25
Adolescents de 13 à 17 ans	5	6	4
Adultes	94	102	77
<b>Morsures sur animaux</b>	<b>84</b>	<b>83</b>	<b>67</b>
<b>Comportements d'agression</b>	<b>49</b>	<b>51</b>	<b>28</b>
<b>Total</b>	<b>255</b>	<b>284</b>	<b>201</b>



Les équipes d'intervention pour la prévention des accidents par morsure (PAMFri) ont visité 54 classes en 2024, et un total de 27 équipes sont opérationnelles (11 en français, 16 en allemand).

#### 1.2.6.1 Dossiers SeCA

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis au SAAV 181 demandes de préavis concernant des permis de construire en lien avec la détention des animaux (153 demandes en 2023). Toutes les demandes de l'année 2024 ont été reçues via le système électronique FRIAC, dont 129 demandes du SeCA (52 demandes préalables et 103 procédures ordinaires) et 261 demandes simplifiées provenant des administrations communales.

#### 1.2.6.2 Expérimentation animale

En 2024, un total de 80 autorisations d'expériences sur animaux étaient en vigueur dans le canton de Fribourg contre 96 en 2023.

---

Durant cette année, le SAAV a émis 39 nouvelles autorisations d'expériences sur animaux. Parmi celles-ci, huit demandes concernaient le renouvellement d'autorisations arrivées à échéance au terme de leur validité maximale de trois ans, et 31 portaient sur des expériences totalement nouvelles.

Sur les 39 nouvelles autorisations, 16 n'impliquaient pas de contrainte sur les animaux (degré de gravité 0) et ont été traitées directement par le Service. Les autres autorisations (sept de degré de gravité 1, dix de degré de gravité 2 et six de degré de gravité 3) ont d'abord été évaluées par la commission cantonale pour les expériences sur animaux, qui a rendu son préavis au SAAV.

En outre, 18 autorisations complémentaires (demandes de modifications de protocoles déjà autorisés) ont aussi été émises.

La commission cantonale pour les expériences sur animaux s'est réunie à six reprises afin d'évaluer les dossiers. Pour la majeure partie des demandes, des précisions ont dû être demandées aux requérants avant de pouvoir procéder à l'autorisation. Certains dossiers ont dû être retournés pour révision complète. En revanche, aucune demande n'a été rejetée par le SAAV.

A 12 reprises, le Service a aussi rendu un préavis positif pour des demandes intercantionales (expériences dont le déroulement principal a lieu hors du canton et qui concernent Fribourg de manière accessoire).

Sept animaleries détiennent des animaux d'expériences dans le canton de Fribourg. Au total, neuf principaux instituts de recherche, souvent divisés en plusieurs sous-groupes, ont été impliqués dans des expériences sur animaux durant l'année.

Toutes les animaleries ont été contrôlées par les membres de la commission cantonale pour l'expérimentation animale et par le SAAV. Lors des inspections des animaleries, un contrôle par sondage des autorisations pour les expériences sur animaux a aussi été effectué, afin de s'assurer qu'elles se déroulent dans le respect des exigences légales et des autorisations émises.